

S.S.T.

Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail



OBJECTIF : Intervenir efficacement face à une situation d'accident, et mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des **procédures spécifiques** ses **compétences** en matière de **prévention** au profit de la santé et de la sécurité du travail.

PUBLIC VISE : Toute personne devant **connaître** les gestes de premiers secours dans le cadre de son **activité** professionnelle ou devant faire partie de l'**effectif des secouristes** imposé par le code du travail.

PREREQUIS : Aucun.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- Document de référence INRS.
- Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, 13 et 17 à 20, et articles R4224-14 à 16 du code du travail.

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS : 14 heures de formation (2 jours) pour un groupe de 4 à 10 personnes. Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps **nécessaire** pour traiter les **risques spécifiques** de l'entreprise ou de la profession (à définir par le médecin du travail).

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
- Secourir la victime de manière appropriée.

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

SANCTION DE L'ACTION : A l'issue des **évaluations**, le formateur rend un avis **écrit** sur les **compétences** acquises ou les axes d'**amélioration** des apprenants à la suite d'une **évaluation** certificative (INRS). En cas de **réussite**, un nouveau certificat d'acteur SST est **délivré** au candidat.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

PERIODICITE :

- La validité du certificat SST est fixée à 2 ans.
- La prolongation de la validité de celle-ci est **conditionnée** par le suivi d'une formation MAC SST tous les 24 mois et par la réussite des épreuves certificatives.

CODES FORMATION :

- **Formacode** : 42829 - Sauvetage Secourisme du Travail.
- **NSF** : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

ANALYSE DES BESOINS Le programme de cette formation est standard. Les sujets **développés** lors de la formation à la **prévention** des risques professionnels rendent le sauveteur secouriste du travail plus conscient des causes de l'accident, plus **motivé** à adopter un comportement **préventif**. Il contribue ainsi à la **prévention** des risques professionnels



dans l'entreprise et pourra, le cas échéant, apporter son concours à la **rédaction** du document unique concernant l'évaluation des risques, mais également faire remonter les informations nécessaires à son actualisation.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation **déclaré** à la DRIEETS, disposant d'un **numéro de déclaration d'activité**, d'un service clients, d'un service **qualité** et titulaire d'un **certificat qualité QUALIOPI** et **exigé réglementairement**.

Les formateurs sont **spécialisés** en **prévention** des risques professionnels et disposent à ce titre de tous les **prérequis, qualités** et savoir-faire **nécessaires** à la prestation. Ils disposent, pour la partie **théorique**, d'un kit de formation **projeté** (diaporama, vidéos explicatives...) et de l'équipement informatique utile.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable).
- Un espace suffisant pour permettre les exercices de mises en situations pratiques à l'aide du **matériel** du formateur (mannequins permettant la **réanimation** cardio-pulmonaire, plan d'intervention **magnétique**, **défiibrillateur d'entraînement** et outils permettant la réalisation de **cas concrets selon des scénarios définis**).

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est **impératif** de **prévenir** le centre de formation afin qu'une solution alternative soit **étudiée** (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant d'une plateforme technique).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Une fiche d'évaluation formative **standardisée** est remplie par le formateur pour s'assurer des acquis des apprenants. En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux **épreuves** certificatives sont **organisées**, en fin de formation, de **façon** à permettre une **évaluation** distincte de chaque **compétence**. Le certificat est obtenu **dès** lors que l'ensemble des **8 compétences** sont acquises selon les critères de la grille de certification.

SECURITE : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.

En cas de formation en entreprise, les dispositions de **sécurité** devront être **présentées** au formateur **dès** son arrivée afin de **vérifier** leur adéquation aux **impératifs techniques** et de **sécurité réglementaire**.

Les formateurs ont **délégation** pour signer les plans de prévention.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'**accessibilité** est à **étudier** en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'entreprise, ceux-ci doivent être **adaptés** à l'accueil des travailleurs de l'**établissement**. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront **répondre** aux exigences d'**accessibilité** (**rez-de-chaussée**, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les **délais** de réalisation sont à convenir entre l'entreprise (besoins) et l'organisme de formation (**disponibilité** des formateurs ou des infrastructures). **Prévoir un délai de 2 semaines minimum afin de déclarer au préalable les sessions sur l'outil de gestion national**. La formation est accessible à partir de **15 jours** à réception des documents contractuels signés et validation des besoins définis en concertation.

Les tarifs **donnés** à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations **proposées** font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : Les dispositions de ce programme sont **standardisées**. Il est possible d'en modifier le contenu sur demande pour traiter les risques **spécifiques** de l'entreprise ou de la profession (à définir par le **médecin du travail**).

La **qualité** de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la **durée pédagogique** effective et les **moyens techniques** requis ne sont pas respectés.

CONFIDENTIALITE : Les **données** que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont **exploitées** et **diffusées** conformément aux exigences de **qualité** des organismes de formation, de **manière** anonyme.



Les informations recueillies au titre des informations propres à la clientèle (noms, coordonnées...) sont sécurisées et non diffusées. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référence	FORM_PROG_F4_SST INITIAL
Date MAJ	14/01/2025